

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Modification de la composition de la commission de délégation de service public (DSP).

Nombre de conseillers

En exercice : 18
Présents : 14
Représentés : 04
Absents excusés : 00
Votants : 18

Date de la convocation : 31 mai 2024.

Date d'affichage de la convocation : 31 mai 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 31 mai 2024 dont le public a été informé par voie d'affichage le 31 mai 2024 s'est réuni en mairie, 2 Grande Rue aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MMES Caroline DOUCERAIN – Sylvie PERRAUD – Lyse-Marie CLISSON – Sarah ANDRÉ – Audrey COURTOIS – Odile CONROY – Nicole MARCHAIS – Arlette PEYTOUR – Kahina ANDRADE – MM Olivier LUCAS – Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ – Paul-Etienne LEGRAIS – Sébastien MÉRIAUX – Gérald TOWNSEND.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M Jean-Côme RIVIÈRE **ayant donné pouvoir à MME Nicole MARCHAIS**
M Georges GÉRAULT **ayant donné pouvoir à MME Audrey COURTOIS**
M Franck GUGLIELMAZZI **ayant donné pouvoir à M Sébastien MÉRIAUX**
M Pierre-Yves PARISELLE **ayant donné pouvoir à MME Caroline DOUCERAIN**

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

Néant

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

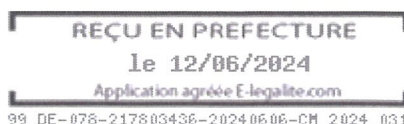
SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

MME Audrey COURTOIS

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte

La liste des délibérations a été affichée en mairie
le 11 juin 2024 et publiée sur le site internet de la
mairie le 11 juin 2024.

Accusé de réception de la télétransmission par la
préfecture des Yvelines ci-dessous.



99_DE-078-217803436-2024.06.06-CM_2024_031

VU les articles L. 1411-5 et suivants, D. 1411-4 1er alinéa, L. 2121-21 et L. 2522-5-II-b du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° CM-2020-005 du 27 mai 2020 portant installation du Conseil Municipal ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° CM-2020-019 du 4 juin 2020 portant Composition de la commission de délégation de service public (DSP) ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° CM-2024-028 du 6 juin 2024 portant installation d'un conseiller municipal à la suite de la démission de monsieur Jean-Marie GÉRARD ;

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Jean-Marie GÉRARD et l'installation de madame Kahina ANDRADE en sa qualité de conseillère municipale, il convient de modifier la composition de la commission de délégation de service public (DSP) ;

CONSIDÉRANT que la commission habilitée à examiner les offres dans le cadre de la délégation de service public, est composée, dans les communes de moins de 3 500 habitants, par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

CONSIDÉRANT que l'élection des membres se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité, à ne pas procéder au scrutin secret (article L.2121-21 du CGCT),

Après avoir entend l'exposé de Madame le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL procède à l'élection des membres à la commission de délégation de service public (DSP) à main levée sur demande de l'ensemble des conseillers municipaux présents ;

LE CONSEIL PROCLAME élus membres à la commission de délégation de service public (DSP) :

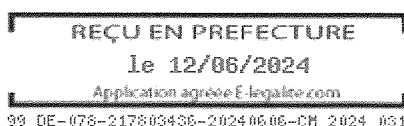
- Membres titulaires : Audrey COURTOIS, Sylvie PERRAUD, Kahina ANDRADE
- Membres suppléants : Sarah ANDRÉ, Nicole MARCHAIS, Arlette PEYTOUR

DIT que la liste des délibérations sera affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune selon la réglementation en vigueur, qu'une ampliation sera adressée au préfet des Yvelines, et sera notifiée à toute personne concernée ;

DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

SUFFRAGE EXPRIMÉ : 18
POUR : 18
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.



Les Loges-en-Josas, le 12 juin 2024.

Le Secrétaire de séance,



Audrey COURTOIS



Le Maire,



Caroline DOUCERAIN

REÇU EN PREFECTURE

le 12/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217803436-20240606-CM_2024_031